



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉSOLUTION RELATIVE AU PROJET PPCMOI NUMÉRO 2021-10100, ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), RELATIF À LA MODIFICATION DU PPCMOI 2018-90068 AFIN DE RETIRER L'OBLIGATION D'APPLIQUER UN CLIN DE BOIS COMME REVÊTEMENT EXTÉRIEUR SUR DEUX BÂTIMENTS MULTIOGEMENTS SUR LE LOT 4 848 224, SIS SUR LA RUE PRINCIPALE SUD (2021-10100)

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné :

QUE la résolution numéro 2022-01-014 relative au projet de PPCMOI numéro 2021-10100, adoptée en vertu du règlement numéro 220 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), relatif à la modification du PPCMOI 2018-90068 afin de retirer l'obligation d'appliquer un clin de bois comme revêtement extérieur sur deux bâtiments multilogements sur le lot 4 848 224, sis sur la rue Principale Sud.

QUE ladite résolution portant le numéro 2022-01-014 a été adoptée par le conseil municipal lors de la séance tenue le 19 janvier 2022.

QUE ladite résolution portant le numéro 2022-01-014 est entrée en vigueur le 21 février 2022 lors de l'émission du certificat de conformité par la MRC Brome-Missisquoi.

Prenez en outre avis que ce PPCMOI entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit projet peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du projet adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/wp-content/uploads/2022/02/Resolution-numero-2022-01-14.pdf>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 1^{er} jour du mois de **mars** de l'an **2022**.

Jonathan Fortin, LL.B.
Greffier et directeur des affaires juridiques